

Extraits impliquant le changement climatique (rapport 206 Pages)

Dans le rapport soumis aux pays membres du G20 lors du sommet de Londres du 2 avril 2009, Ottmar Edenhofer⁷ et Lord Nicholas Stern⁸ soulignent que le monde doit faire face à une double crise :

Une crise économique dont la cause immédiate a été l'explosion de la bulle immobilière et la contraction du crédit, mais dont les causes profondes sont liées aux déséquilibres entre la dette américaine et les réserves des pays qui la financent. C'est sur ce déséquilibre que s'est bâtie la prospérité américaine des trente dernières années.

Une crise écologique, dont nous découvrons non seulement l'ampleur – d'après les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), si nous suivons les tendances actuelles, les températures mondiales moyennes devraient augmenter de 2° à 3°C dans les cinquante prochaines années - mais aussi l'imminence. Ainsi, d'après Ottmar Edenhofer et Lord Nicholas Stern, au vu de la hausse des émissions de GES et de la capacité décroissante de la planète à capturer et séquestrer le carbone, l'évaluation des risques mesurée dans le rapport Stern de 2007 devrait être revue à la hausse

... La France avec un pour cent de la population mondiale participant à hauteur de 1,3 % de l'émission de gaz à effet de serre

contre 15 % en Europe et 40 % pour les États-Unis et la Chine, la priorité doit demeurer l'incitation plus que la contrainte.

Par contre, les négociations au niveau international et européen doivent impérativement se poursuivre car sans des engagements fermes de la part du reste du monde,

les efforts menés au niveau français seront vains Plus que jamais,

nous avons besoin de construire, en concertation,

une stratégie non seulement nationale

mais européenne

et internationale de développement durable

Le bilan officiel de la SNDD 2003-2008

La SNDD était découpée en 10 programmes d'action qui ont été inégalement réalisés (ci-dessous **extraits significatif des programmes**)

1. La dimension sociale du développement durable (63 %)

la nomination de sous-préfets à l'égalité des chances. L'accès à l'emploi des personnes handicapées, la parité homme-femme progressent également
généralisation de l'éducation au développement durable

3. Les territoires (81 %)

création du parc naturel marin d'Iroise, et l'évaluation de plus d'une vingtaine de plans nationaux de restauration des espèces, ainsi que la réactualisation de la « *liste rouge* » des espèces métropolitaines de l'UICN. favoriser, en 5 ans, la mise en place de 500 Agendas 21 locaux. En 2009, on compte 404 Agendas 21 ayant fait l'objet d'une délibération officielle de la part de leur collectivité territoriale.

4. Les activités économiques, les entreprises et les consommateurs (60 %)

reconnaître, par la loi du 2 août 2005, la place et le rôle du commerce équitable

5 climatique et l'énergie (75 %)

Depuis 2002, la France maintient ses émissions de GES au niveau de celles de 1990. Le niveau des émissions françaises par habitant est de 40 % en deçà de la moyenne de l'OCDE. Le Plan Climat 2004-2012 encadre la politique française et est réévalué régulièrement.

6. Les transports (95%)

la sécurité routière qui enregistre une diminution du nombre de victimes sur les routes (moins de 5000 décès/an Plan national de lutte contre le bruit, adopté en 2003.

7. L'agriculture et la pêche (87 %)

Le ministère de l'Alimentation, a préparé la révision de la PAC en y intégrant les objectifs de développement durable.
l'écocertification de la gestion forestière, la norme NF V25-111 du secteur pomme de terre, . L'appui au développement de produits « *Bio* » dans la restauration collective (circulaire du Premier ministre du 2 mai 2008),

8. La prévention des risques de pollution et des autres atteintes à la santé et à l'environnement (86 %)

Le Plan national santé-environnement (PNSE) 2004-2009,

9. Un État exemplaire, la recherche et l'innovation (93 %)

Un Plan national d'actions pour des achats publics durables fixant des objectifs sur la période 2007-2009 a été adopté en mars 2007 et transmis à la Commission européenne.

10. L'action internationale (94 %)

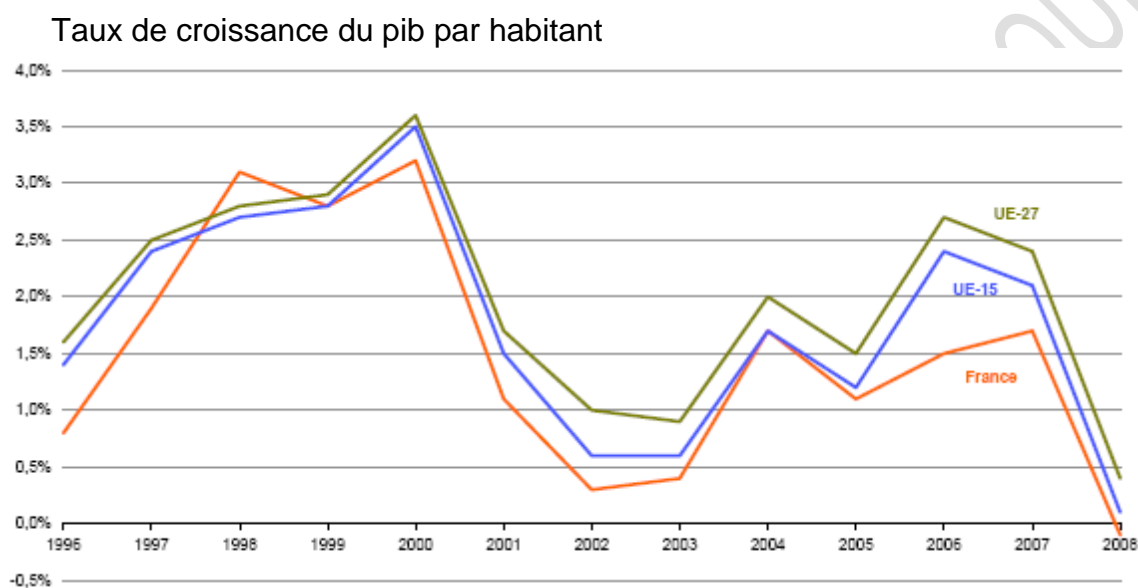
La France soutient notamment l'initiative « *Éducation primaire pour tous* », appuie le pôle d'analyse sectorielle Éducation de Dakar et soutient l'UNESCO dans son rôle de coordination de l'Éducation pour tous.

Les 8 défis generes par les 11 indicateurs de l U.E

Défi n° 1 : développement économique

Indicateur n° 1 : le PIB par habitant

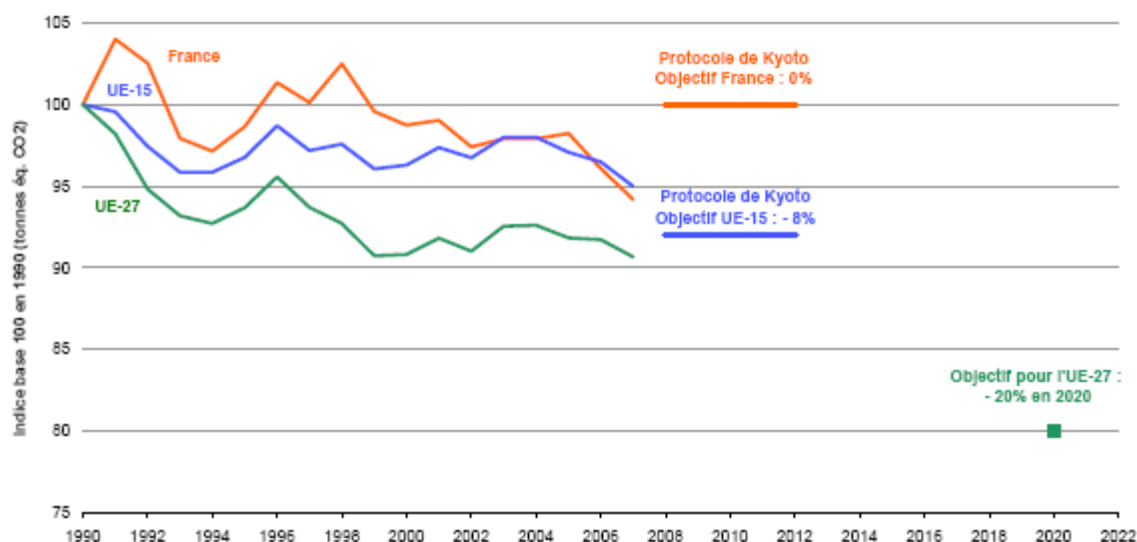
Une croissance dynamique par habitant contribue au développement des moyens mobilisables pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux, présents et futurs. Mesurée par le Produit intérieur brut (PIB) par habitant à prix constant (en volume), elle a été plus modérée pour la France que pour l'Union européenne dans son ensemble entre 2000 et 2008 : + 1,0 % par an contre + 1,3 % pour l'UE-15 et + 1,6 % pour l'UE-27.



□ □ Défi n° 2 : changement climatique et énergie propre

Indicateur n° 2 : les émissions totales de gaz à effet de serre

Extraits impliquant le changement climatique (rapport 206 Pages)



Source : SOeS, d'après Citepa, inventaire CCNUCC, décembre 2008 - Agence européenne pour l'environnement, 2009.

En 2007, les émissions de la France étaient inférieures de 5,8 % à leur niveau de 1990. Les transports ont connu une forte hausse sur l'ensemble de la période (+ 19 %), alors que les émissions des autres secteurs sont en baisse. Dans le résidentiel-tertiaire (+ 6 % sur la période), le changement de tendance visible en 2006 se confirme et l'amélioration s'accroît en 2007. Avec une baisse de 5 % entre 1990 et 2007, l'UE-15 doit poursuivre son effort pour atteindre son objectif (- 8 %). Les industries productrices d'énergie et transports y poussent les émissions à la hausse. Les émissions de l'UE-27 ont diminué de 9,3 % entre 1990 et 2007. Celles des nouveaux États ont fortement baissé entre 1990 et 2000, mais depuis leur tendance est semblable à celle de l'UE-1

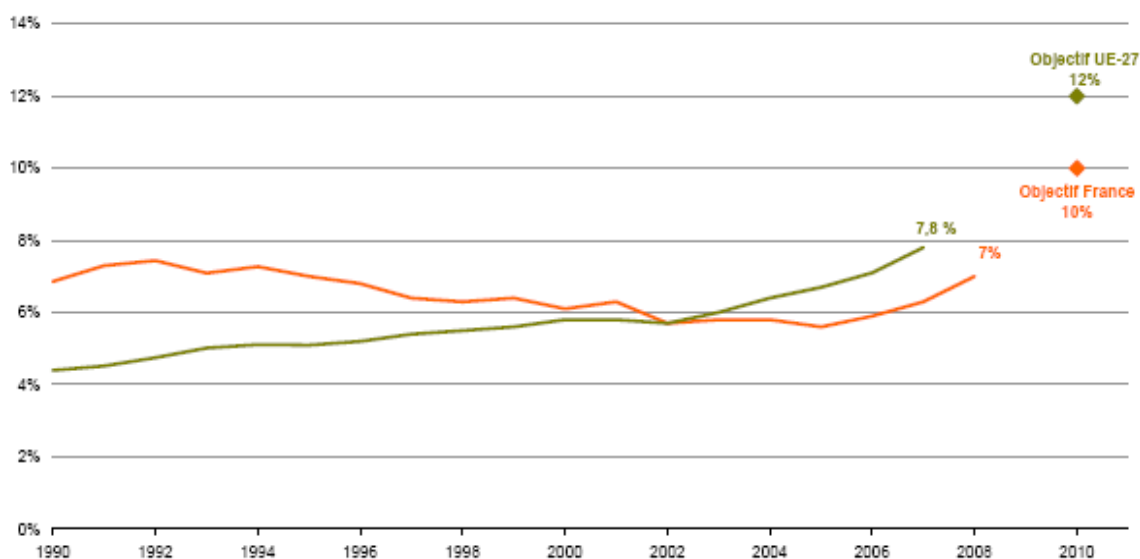
Indicateur n° 3 : la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire

En 2008, la production d'énergie primaire d'origine renouvelable s'élève en France métropolitaine à 19 Mtep (millions de tonnes d'équivalent pétrole). Elle confirme ainsi une évolution à la hausse et le redressement de sa part dans la consommation d'énergie primaire. Celle-ci atteint 7 %. Le bois-énergie et l'hydroélectricité représentent les trois quarts de la production d'énergies renouvelables. Les deux-tiers de cette énergie sont thermiques, provenant du bois, de l'incinération, des déchets urbains, des agro-carburants. L'autre tiers est de l'électricité : 86,5 % d'origine hydraulique, 7,6 % à partir de l'éolien et 5,7 % de la biomasse.

L'amélioration observée depuis 2006 provient de l'accroissement conjugué de la production électrique - reprise de la production hydraulique et forte progression de l'éolien -, et de la production primaire thermique qui augmente sous l'effet des agro-carburants

Graphique n° 3 : Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire

Extraits impliquant le changement climatique (rapport 206 Pages)



Note : les sources d'énergies renouvelables retenues pour le calcul de l'indicateur couvrent l'hydraulique, l'éolien, le solaire photovoltaïque

En 2007, la France avait une part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire inférieure à la moyenne européenne : 6,3 % contre 7,8 %. Il reste à la France du chemin à parcourir pour atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés à l'horizon 2010 (10 %). Il en est de même au niveau de l'UE (12 %). À l'horizon 2020, l'engagement de la France est de 23 % mais rapporté à consommation finale d'énergie. Celle-ci ne comprend pas la consommation intermédiaire par la branche énergie pour produire le type d'énergie consommée ou la livrer au consommateur final. Avec cette approche, la France se situe en 2008 un peu en dessous de 11 %.

et thermique, la géothermie, les déchets urbains, le bois-énergie, les résidus de récolte, le biogaz, les pompes à chaleur et les biocarburants. La consommation d'énergie primaire comprend la consommation des utilisateurs finals et la consommation utilisée pour la production et de la transformation d'énergie, y compris les pertes, c'est à dire la consommation intermédiaire par la branche énergie pour produire le type d'énergie consommée ou la livrer au consommateur final. France métropolitaine.

Source : SOeS - Eurostat, 2009.

□

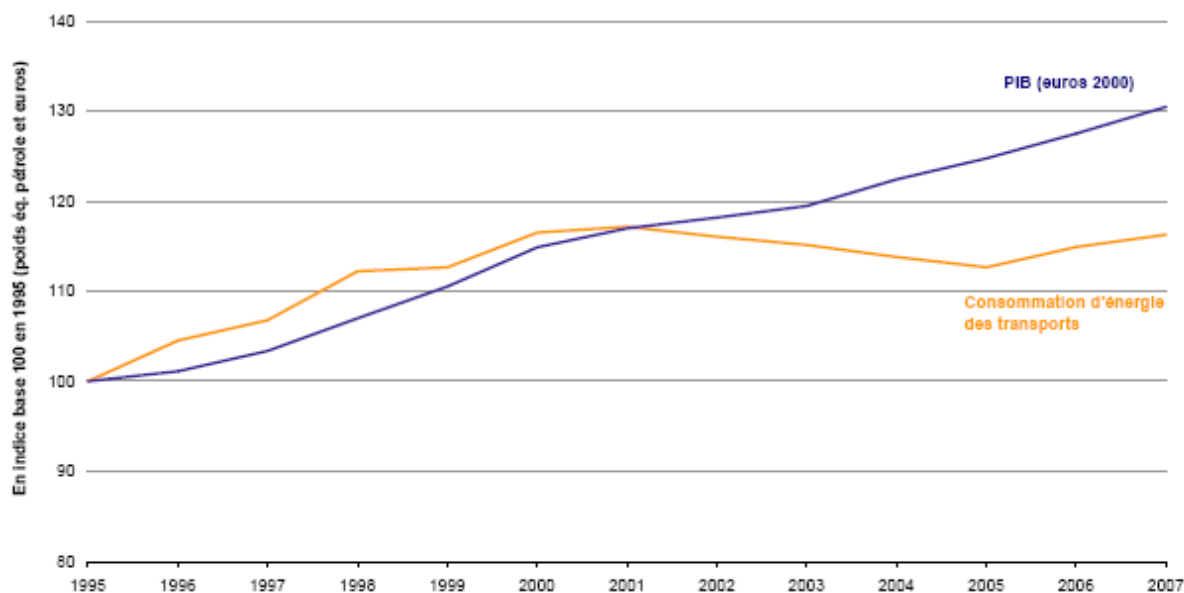
Défi n°3 : transport durable

Indicateur n° 4 : la consommation d'énergie des transports et PIB

En France jusqu'en 1999, la consommation d'énergie des transports a suivi de près la croissance du PIB. Depuis 2000, la consommation de produits pétroliers (en tonnes équivalent pétrole) stagne. Ce décrochement attendu, s'amorce également dans l'UE. Le prix des carburants, des véhicules moins gourmands et un meilleur respect des limitations de vitesse y ont contribué.

Extraits impliquant le changement climatique (rapport 206 Pages)

Texte

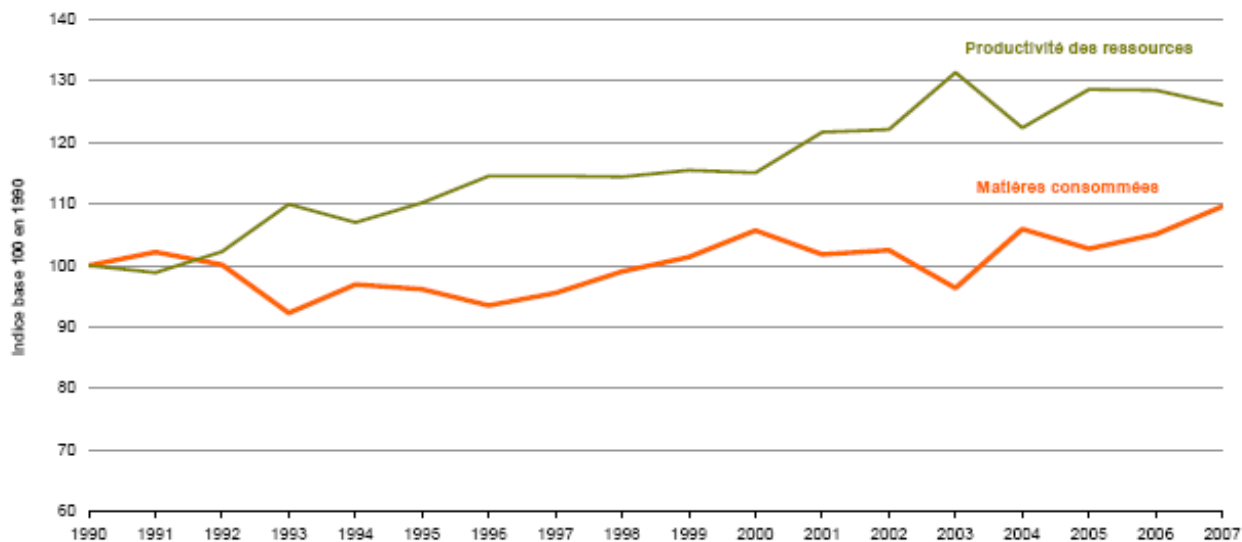


2 avec prise en compte des émissions liées aux échanges extérieurs et donc aux importations notamment.

• Défi n° 4 : production et consommation durables

Indicateur n° 5 : la productivité des ressources

La productivité des ressources a augmenté en France de 26 % entre 1990 et 2007. Elle correspond à une consommation de matières de 14,3 tonnes par habitant en 2007, du même ordre qu'en 1970. L'évolution de la productivité des ressources reste ainsi modérée au regard des transformations de l'appareil productif et du développement des activités de service notamment. Sur la période 1995-2005 le découplage apparent est comparable à celui de l'UE dans son ensemble, mais deux fois moindre que celui de l'Allemagne



Parallèlement depuis 1990, la croissance économique continue de s'accompagner d'une dépendance plus forte aux importations, notamment en produits finis et semi-finis. Or, la fabrication de ces derniers a elle-même nécessité la consommation d'autres ressources à l'étranger (notamment la consommation d'énergie associée à la fabrication et au transport) et a entraîné le rejet d'émissions et de déchets dans le milieu naturel. Ces ressources, appelées « flux cachés », liés aux importations, aux exportations et aux matières inutilisées, représentent ainsi 14,7 tonnes par habitant en 2007 qui s'ajoutent à la consommation apparente. Graphique n° 5 : Productivité des ressources en France

Extraits impliquant le changement climatique (rapport 206 Pages)

Note : La productivité des ressources est égale au PIB mesuré à prix constants divisé par la consommation intérieure apparente de matières (euros par kg). La consommation intérieure apparente de matières agrège, en tonnes, les combustibles fossiles, les produits minéraux et agricoles, extraits du territoire national ou importés sous forme de matières premières ou de produits finis, moins les exportations. Elle mesure la quantité totale de matières physiquement utilisées pour satisfaire les besoins de la population. Métropole et DOM.
Source : SOeS, 2009.

Défi n° 5 : conservation et gestion durable des ressources naturelles

Indicateur n° 6 : l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs Graphique n° 6 :
Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs en France

Indicateur n° 7 : les prises de poissons au-dessus des seuils de précautions (UE 25)

Graphique n° 7 : Prises de poissons au-dessus des seuils de précaution (UE-25)

Défi n° 6 : santé publique, prévention et gestion des risques

Indicateur n° 8 : l'espérance de vie en bonne santé

• Défi n° 7 : inclusion sociale, démographie et immigration

Indicateur n° 9 : le taux de pauvreté monétaire

La pauvreté monétaire ainsi définie touche 13 % des personnes en France en 2007, mais presque 30 % des familles monoparentales. La moyenne européenne se situe à 16 %, avec des écarts importants entre pays : 11 ou 12 % en Suède et au Danemark, contre 19 % à 20 % au Royaume-Uni, en Italie ou en Espagne. Après avoir nettement diminué dans les années 1970-1980, et être resté sur une tendance à la baisse dans les années 1990, le taux de pauvreté ne se réduit plus.

• Défi n° 8 : pauvreté dans le monde et défis internationaux en matière de développement durable

Indicateur n° 11 : l'aide publique au développement

En 2008, l'APD de l'UE-15 représente 0,42 % de son revenu national brut (RNB). L'objectif de 0,39 % en 2006 a été dépassé. Le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne, les trois donateurs les plus importants en volume, y consacrent respectivement 0,43 %, 0,39 % et 0,38 % en 2008. Pour la France et le Royaume-Uni, cette part s'est infléchie depuis 2005 alors que les engagements pris par les pays européens en 2000 devant les Nations Unies dans le cadre des objectifs dits du « *Millénaire* » demandent un effort accru : 0,7 % en 2015, avec une étape intermédiaire à 0,56 % en 2010. À l'opposé, le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas ont d'ores et déjà dépassé cet objectif 2015 de 0,7 %.

Défi 1 - Changement climatique et énergie propre

Indicateurs phares (1^{er} niveau) :

1.1.1 Émissions totales de gaz à effet de serre (UE) ;

1.1.2 Empreinte carbone : émissions de CO₂ (à terme GES) liées à la demande finale nationale;

1.1.3 Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire puis finale (UE) avec leur décomposition (bois, hydro-électricité, éolien, photovoltaïque, agro-carburants).

Indicateurs complémentaires (2^{ème} niveau) :

1.2.1 Consommation d'énergie par habitant et Intensité énergétique (consommation d'énergie rapportée au PIB) ;

1.2.2 Émissions de GES par secteurs (agriculture, industrie, transports, habitat tertiaire...);

1.2.3 Consommation d'énergie du secteur résidentiel-tertiaire.

À noter :

L'évolution des déchets nucléaires proposée comme indicateur n'est pas retenue ici mais dans le défi 5 santé et gestion des risques (en indicateur complémentaire aux indicateurs phares).

Texte

7 Postdam

La clarification du processus de Grenelle

Ce processus original et innovant a prouvé ses qualités mais il souffre à présent d'une banalisation et d'une « *récupération* » qui risqueraient d'être préjudiciables à son efficacité et à sa crédibilité s'il ne devait être maintenant rationalisé, clarifié et mis en oeuvre, sinon sur des périmètres précis, du moins dans le cadre d'un mode de gouvernance global et innovant, dont le processus doit être précisé dans ses différentes phases (définitions des sujets, diagnostic, concertation, débat public ou non, rôle des corps intermédiaires, décisions et arbitrages...). À cette condition, le processus « *Grenelle* » peut s'inscrire ou non dans ce mode de gouvernance.

Auparavant, il doit être clarifié sur un point : faut-il ou non inclure dans les parties prenantes, celles qui devront prendre la décision, pouvoirs politiques, Parlement et collectivités ? La question est ouverte mais elle rejoint la question fondamentale énoncée sommairement quand on évoque les termes « *démocratie représentative* » et « *démocratie participative* ». On peut au moins s'étonner que les institutions existantes et en passe d'être rénovées ne soient pas à tout le moins incluses dans les parties prenantes, le CESE autant que les CESR. On peut ainsi envisager de façon logique et plausible qu'ils en soient responsables et animateurs.

En tout état de cause, la qualité de la concertation ne saurait se mesurer au nombre de réunions ou de dispositifs permettant l'expression des opinions. C'est sans doute même le contraire. Plusieurs des organisations parties prenantes du Grenelle de l'environnement font remarquer que la multiplicité des réunions, des groupes de travail et des commissions créés par les pouvoirs publics ne leur permet plus d'assumer parfaitement le rôle qu'elles revendiquent de tenir dans la

Extraits impliquant le changement climatique (rapport 206 Pages)

concertation. Certaines ont d'ailleurs reconnu avoir suivi en pointillés le processus d'élaboration de la SNDD faute de temps. Il faut noter, en outre, que la ligne « *Vie associative* » du budget du MEEDDM, qui concerne l'ensemble des organisations environnementales, ne s'élève qu'à 5 millions d'euros. On peut supposer que cette multiplication des lieux de concertation pèse aussi très lourdement sur les services du MEEDDM à vocation transversale tels que le SOeS. Il n'y a sans doute pas de solution simple à cet aspect de la question. On peut néanmoins supposer qu'un rôle plus encadrant de la SNDD (voir A-, *supra*) permettrait de mieux sérier les champs de la concertation.

EXTRAITS CHANGEMENT CLIMATIQUE

EXTRAITS CHANGEMENT CLIMATIQUE